

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BENOVIE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, en Mairie de Villevieille, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 9

Votants : 12

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Jean REVERSAT,

Saussines : Gérard ESPINOSA, Michel GACHE, Pauline MIQUEL.

Sommières : Serge CODEMO, Patrick CAMPABADAL.

Villevieille : Christel MARTIN – GUIGNERY, Marc BERTHE, Philippe RENOU.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

- **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER (procuration à M. REVERSAT), Corinne PEYRARD, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Ombeline MERCEREAU (procuration à M. CAMPABADAL), Arlette SCHNEIDER (procuration à M. CODEMO), Jean-François LOUVET (suppléant).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Serge CODEMO.

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2022-09.03) ACQUISITION DES PARCELLES C507, C509 ET C511 A SAUSSINES, RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement dans le secteur route de Beaulieu / Escouo Port à Saussines, dont le programme a été approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 30 novembre 2017, le SIAVB a sollicité M. Marcel Plagniol afin de lui céder une emprise sur les parcelles C433 et C453 pour l'implantation d'un poste de refoulement.

Suite à l'accord de M. Plagniol pour céder à titre gracieux l'emprise sollicitée, un document d'arpentage a été établi par le cabinet de géomètre Chapuis, permettant de déterminer la superficie exacte à acquérir et la nouvelle numérotation cadastrale.

Les parcelles nécessaires à l'implantation du poste de refoulement représentent ainsi 210 m2 :

- Parcelle cadastrée section C n°507 : 6 m2
- Parcelle cadastrée section C n°509 : 85 m2
- Parcelle cadastrée section C n°511 : 119 m2

Mme La Présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur l'acquisition à titre gracieux, des parcelles C507, C509, C511 à Saussines, auprès de M. Marcel PLAGNIOL, où est implanté le poste de refoulement des Rouvières.

Mise au vote :

Votants : 12

Votes pour : 12

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

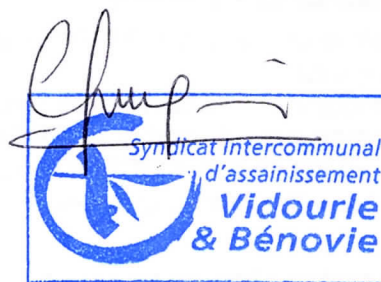
- D'acquérir à titre gracieux, les parcelles nos 507, 509 et 511 de la section C, située à SAUSSINES et appartenant à M. PLAGNIOL,
- D'autoriser Mme La Présidente à signer tout acte notarial afférent à cette acquisition.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY



SIA VIDOURLE ET BÉNOVIE
AFFICHE LE

03 OCT. 2022

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 03/10/2022

Application agréée E.legalite.com

99_DE-000-25000255-20220929-2022_09_05_